

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Eu égard aux restrictions imposées par Votre Honneur selon lesquelles les ministres ne doivent être interrogés que dans leur propre compétence, j'adresserai ma question au premier ministre. Le premier ministre est au courant de ce qu'a dit le ministre de la Défense nationale. Ces propos reflètent-ils la politique actuelle du gouvernement en ce qui concerne l'OTAN et le NORAD?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans la réponse que je donnais à cette question lundi, je citais un passage de la déclaration où le ministre disait que la politique actuelle était à l'étude, sans conclure quel en serait le résultat. C'est au gouvernement d'en décider. Je vois que notre politique cause de l'angoisse chez les députés de l'opposition; si cela peut les rassurer, je puis leur dire que nous poursuivons notre étude et que nous en arriverons à une politique que tous les ministres approuveront sans réserve.

Une voix: Ou bien ils ne seront plus là.

LES MÉDICAMENTS

LE CONTRÔLE DES STIMULANTS DU TYPE AMPHÉTAMINE

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai posé lundi une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos des médicaments. Si vous avez décidé que cette question aurait dû être inscrite au *Feuilleton* c'est peut-être, monsieur l'Orateur, que vous ne l'avez pas comprise étant donné qu'elle figure au hansard d'une manière inexacte.

La question devrait être la suivante: pour quelle raison le Canada a-t-il refusé d'appuyer les efforts de la Suède—et non pas des étudiants—visant à imposer une stricte réglementation, conforme aux vœux de la Commission des narcotiques des Nations Unies, sur les excitants du type amphétamine?

M. l'Orateur: La version révisée de la question est certainement plus acceptable que la première, mais je regrette qu'il me faille décider, en dépit du changement, qu'elle devrait figurer au *Feuilleton*. S'il s'agit d'un problème urgent, on pourrait le discuter lors de l'ajournement.

LE CODE CRIMINEL

LES EXEMPLAIRES DU BILL MODIFICATEUR

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au [M. l'Orateur.]

ministre de la Justice. J'ai reçu un grand nombre de demandes comme, j'en suis sûr, d'autres députés au sujet des exemplaires supplémentaires du projet de loi visant à modifier le Code criminel—il s'agit du bill n° C-150. A ce propos le ministre voudrait-il user de ses bons offices pour mettre un plus grand nombre d'exemplaires à la disposition des députés?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): C'est une excellente idée, monsieur l'Orateur.

LA PÊCHE

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Vu la grande incertitude qui règne quant à savoir si la continuation en 1969 des opérations de pêche est rentable, le ministre pourrait-il nous dire exactement quel genre de programme envisage le gouvernement pour la saison 1969 et quand il sera établi?

M. l'Orateur: Je me demande si le député réclame une déclaration, car celle-ci devrait se faire à l'appel des motions. C'est mon impression.

M. Lundrigan: Alors je pourrais peut-être lui demander quand au juste nous pouvons espérer savoir en quoi consistera ce programme?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): En deux mots, la question est très activement étudiée en ce moment avec les représentants des pêcheurs et de l'industrie.

M. Lundrigan: Beaucoup de députés ont reçu un nombre imposant de demandes venant de pêcheurs prêts à abandonner la partie. Nous avons bien des fois entendu la même réponse; cette fois-ci je voudrais avoir une indication plus précise.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre des Pêcheries. Le 21 janvier, en réponse à ma question, le ministre a déclaré qu'il annoncerait la politique du gouvernement à cet égard avant la fin du mois. Cette promesse vaut-elle encore et quand pouvons-nous attendre une déclaration? Le mois de janvier tire à sa fin.

L'hon. M. Davis: Très certainement avant le 21 février, monsieur l'Orateur.